

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Le quatorze septembre deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. LEBRET Gilles, Mme QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mme MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes PILON Virginie, MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absente excusée : Mme MONJARET Valérie

Date de convocation : 08/09/2026

Secrétaire de séance : Mme JOUAN Léa

N° 2026-09-83 : CONVENTIONS DE SERVITUDE POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS ENTRE LA RUE DU GRAND JARDIN ET LE PARKING DE LA SALLE DU GRAND VERGER

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'ENEDIS, par l'intermédiaire de son bureau d'études ATLANTIC INGENIERIE, a présenté des demandes de servitude pour permettre la création d'une armoire chez un particulier rue du Grand Jardin.

Il s'agit d'implanter, dans une bande de 3 mètres de large, des canalisations souterraines et leurs accessoires, ainsi que d'éventuelles bornes de repérages, sur une longueur d'environ 10 mètres sur la parcelle AC n° 423, 55 mètres sur la AC n° 422 et 20 mètres sur la AC n° 491.

Monsieur le Maire précise que les agents d'ENEDIS et les entrepreneurs accrédités seront autorisés à pénétrer librement aux parcelles afin de réaliser les travaux ainsi que l'élagage, l'abattage ou le dessouchage des plantations éventuellement nécessaires.

Monsieur le Maire précise que la convention de mise à disposition est conclue à titre gratuit pour la durée de vie des ouvrages.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- AUTORISE la constitution de 3 servitudes au profit d'ENEDIS sur les parcelles AC 422, AC 423 et AC 491.
- APPROUVE les termes des conventions de servitude au profit d'ENEDIS telles que présentées ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions et tout document relatif à ce dossier.

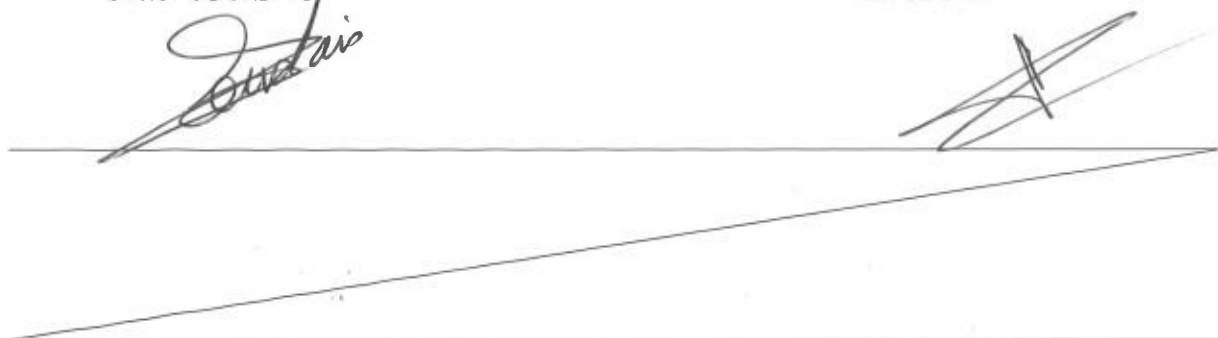
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire

Olivier BOURDAIS

La secrétaire de séance

Léa JOUAN



The block contains two handwritten signatures. On the left, the signature of Olivier BOURDAIS is written in dark ink. On the right, the signature of Léa JOUAN is written in dark ink. Below the signatures, there are two horizontal lines that span the width of the page, likely for additional notes or a second set of signatures.